

RAPPORT 2017

sur le prix et la qualité du service (RPQS)
Assainissement Collectif

Haut Val de Sèvre
Communauté de Communes



Service Assainissement

7 Boulevard de la Trouillette -
79400 Saint Maixent l'Ecole
Tél. 05 49 06 07 50
assainissement@cc-hvs.fr
<http://www.cc-hautvaldesevre.fr>

Tables des matières

1.	Le service	1
1.1.	Gestion administrative.....	1
1.2.	Estimation du nombre d'habitants desservi par le réseau collectif	2
1.3.	Nombre d'autorisation de déversement dans le réseau collectif.....	3
2.	Quantité de boues extraite des ouvrages d'épuration	3
3.	Prix TTC du service pour 120 m ³	3
4.	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.....	5
5.	Gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	5
6.	Conformité de la collecte des effluents.....	5
7.	Conformité des équipements d'épuration.....	5
8.	Conformité de la performance des ouvrages épuration	5
9.	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation	5
10.	Montant des abandons de créances (Fond Solidarité Logement)	5
11.	Taux de débordement des effluents dans les locaux	5
12.	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des fréquences d'intervention par 100 Km de réseau	6
13.	Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	6
14.	Conformité de la collecte des effluents.....	6
15.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	7
16.	Incidence de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.....	7
17.	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité.....	8
18.	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8
19.	Taux de réclamation	8
20.	Budget	9
20.1.	Résultat 2017	9

1. Le service

1.1. Gestion administrative

Le service d'assainissement collectif a été créé le 1^{er} janvier 2004 lors de la prise de la compétence assainissement.

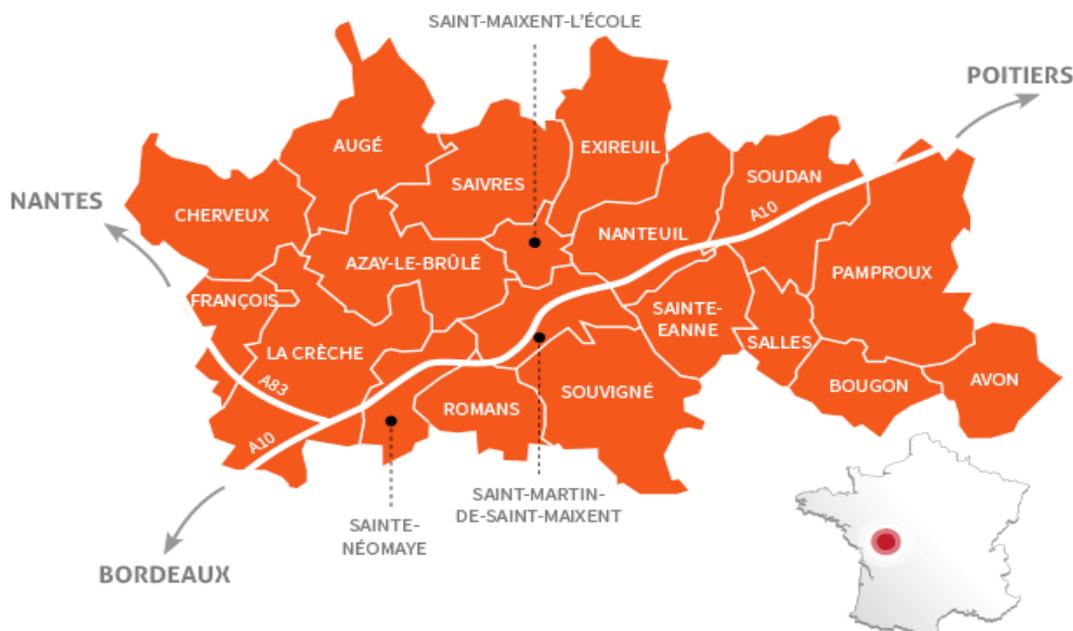
A compter du 1^{er} janvier 2014, vu la réforme territoriale, vu l'arrêté préfectoral n°2013-149-0004 du 29 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issue de la fusion des communautés de communes d'Arc en Sèvre et du Val de Sèvre, et de l'extension aux communes d'Avon et de Salles, la compétence exercée est précisée ci dessous.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce service intervient sur les communes d'Azay-le-Brulé, Cherveux, Pamproux, Sainte-Néomaye, Salles, Soudan, Augé, Saivres, Nanteuil, Exireuil, St Maixent l'Ecole, St Martin de St Maixent et La Crèche.

Il exploite en régie 14 stations de son territoire.

La capacité nominale des stations varie de 25 à 17 000 équivalents habitants.

Présentation géographique de la Communauté de Communes « Haut Val de Sèvre »



Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

1.2. Estimation du nombre d'habitants desservi par le réseau collectif

Communes	code INSEE	Population sur Zone collectée	Population raccordable Zone collectée	Nombre de Branchements	Population Raccordée	Taux Raccordement
Azay le Brulé	79024	198	198	86	198	100%
Cherveux	79086	663	663	327	660	99,50%
Pamproux	79201	1 322	1 322	750	1300	99%
Sainte Néomaye	79283	274	274	95	274	100%
Soudan	79316	225	155	99	225	100%
Salles	79303	255	250	112	245	98,00%
La Crèche-bourg	79048	5665	4 800	2 362	4 682	98%
Augé	79020	340	340	148	340	100,00%
Saivres	79302	506	506	203	490	96,80%
Nanteuil	79189	1674	1087	500	1050	96,50%
Exireuil	79114	1558	992	454	954	96%
St Maixent l'École	79270	6852	6676	3106	6500	97%
St Martin de St Maixent	79276	1118	573	229	520	90%
TOTAL		20650	17836	8471	17438	98%

Particularité :

La commune d'Azay-le-Brûlé est desservie par deux réseaux collectifs

- La partie Est de la commune et limitrophe de Saint-Maixent l'École (village de Beau Soleil, le Centre Commercial Leclerc et l'IME de Villaine) est connectée à la step de Nanteuil-Charnay
- Une partie du Bourg de Cerzeau (commune d'Azay le Brulé) desservie en assainissement collectif sur la step de Cerzeau

Le village de Villeneuve sur la commune de La Crèche est raccordé au réseau de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) via la commune de Vouillé.

Par ailleurs, les stations « la Crèche-bourg » et « Atlansèvre » ont été interconnectées au 1^{er} février 2017 pour ne former qu'une seule station administrative et permettant une optimisation du traitement de l'eau.

Le bourg de Cherveux est également raccordé à une station de la CAN via la commune de Saint Gelais.

1.3. Nombre d'autorisation de déversement dans le réseau collectif

- Aucune autorisation de déversement pour les communes
- Autorisation de déversement des industriels sur la station de la ZA d'Atlansèvre

2. Quantité de boues extraite des ouvrages d'épuration

Station du bourg de Pamproux 16.779 T MS*

Station La Crèche- Breloux : 66.783 T MS

Station de Charnay : 202,9 TMS

Pour les autres stations, l'extraction des boues est ponctuelle au cas par cas et/ou par fréquence décennale correspondante à leur conception.

* MS = Matière sèche



Illustration : Station de Pamproux

3. Prix TTC du service pour 120 m³

Le prix au m³ comprend la collecte, le transport, la dépollution et également la redevance sur la modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la TVA.

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³

Par délibération du 17 décembre 2014, il a été instauré un lissage des tarifs dès le 1^{er} janvier 2015 de manière à disposer en 2020 d'un tarif unique.

La part fixe de 45 € est identique au 1^{er} janvier 2017, sur tout le territoire.

Tableau facture type 120 m³* :

	2017		/m3
	HT	TTC	
(1) Haut Val Sèvre	295.80	325.38	2.71
Augé	219.00	240.90	2.00
Saivres	249.00	273.90	2.28
La Crèche	257.40	283.14	2.36
(2) Agglo St Maixent	227.40	250.14	2.08

*Le coût de la facture type de 120 m³ comprend également la redevance modernisation des réseaux de collecte au taux de 0.18 /m³. Cette redevance de modernisation des réseaux de collecte perçue par la Communauté de Communes est reversée en intégralité à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Son versement permet à l'Agence de l'Eau de subventionner les travaux d'équipements et de mise en conformité nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau.

(1) Communes concernées : Azay le Brulé (en Partie)- Cherveux – Pamproux- Sainte Néomaye-Salles - Soudan.

(2) Communes concernées : Azay le Brulé (en Partie)- Exireuil- Nanteuil- Saint Maixent l'Ecole- Saint Martin de Saint Maixent.

Pour l'espace économique Atlansèvre :

- Facture d'un industriel consommant 120 m³ = 391.56 € HT soit 430.71 € TTC
- Prix théorique du m³ pour un industriel consommant 120 m³ = 3.26 € HT soit 3.59 € TTC

La facturation est assurée par convention avec :

- Le SERTAD pour les communes de La Crèche, Pamproux, Sainte Néomaye, Salles, Soudan.
- Le SPAEP de la Corbelière pour les communes d'Augé, Azay le Brulé, Exireuil, Nanteuil, Saint Maixent l'Ecole, Saint Martin de Saint Maixent, Saivres.
- Le syndicat du Centre Ouest pour la commune de Cherveux.

Pour l'exercice en cours, le volume annuel facturé représente 809 137 m³ pour les usagers et pour les industriels de la ZA d'Atlansèvre de La Crèche, 36 626 m³ soit un total général **845 763 M3**.



4. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Voir paragraphe 2.

5. Gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Existence d'un plan de réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.

Les plans du réseau collectif ont été mis à jour. Ces plans, numérisés, sont disponibles sur le SIGIL. Apparaissent aussi sur les plans numérisés, les boîtes de branchement recensées.

6. Conformité de la collecte des effluents

Fiche en cours de refonte et non disponible ne concerne que les stations $\geq 2\ 000$ EQH

Station concernée : Station de La Crèche et de Nanteuil (Charnay).

7. Conformité des équipements d'épuration

Fiche en cours de refonte et non disponible ne concerne que les stations $\geq 2\ 000$ EQH

Station concernée : Station de La Crèche et de Nanteuil (Charnay)

8. Conformité de la performance des ouvrages épuration

Fiche en cours de refonte et non disponible ne concerne que les stations $\geq 2\ 000$ EQH

Station concernée : Station de La Crèche et de Nanteuil (Charnay)

9. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation

(Tonnes de Matière Sèche/Tonnes de Matière Sèche admises par la filière conforme) X100

Station d'épuration de Pamproux Bourg : 100 %

Les boues évacuées de la station de Pamproux sont traitées sur plate forme agréée.

Station d'épuration de La Crèche -Breloux : 100 %

Station d'épuration de Nanteuil-Charnay : 100%

Les boues des stations La Crèche et Charnay (Nanteuil) sont épandues en agriculture (dossier de déclaration - plan d'épandage).

10. Montant des abandons de créances (Fond Solidarité Logement)

Calcul du Montant en euros des abandons de créance / volume facturé

Abandons de créance pour l'exercice 2017 votés par l'assemblée délibérante.

- Néant

11. Taux de débordement des effluents dans les locaux

Aucune demande d'indemnisation n'a été adressée à la collectivité pour la période correspondante au rapport.

Nb de demande d'indemnisation / nb d'habitants X 1000 = 0

12. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des fréquences d'intervention par 100 Km de réseau

Soit à minima 2 interventions, par an, par point noir.

Desserte	Points noirs	Km réseau	nb par 100 km
Azay-le-Brûlé	0	0,4100	0
Cherveux	0	1,8000	0
Pamproux Bourg	1	14,7340	4,28
Pamproux la Villedieu	0	1,2200	0
Pamproux Narbonneau	0	1,2918	0
Sainte Néomaye	0	1,7389	0
Salles	0	2,26	0
Augé	0	5,2	0
Saivres	0	6,24	0
La Crèche-Bourg	1	41,36	2,41
Soudan Bourg	0	1,8370	0
Soudan le Souci	0	0,3600	0
Secteur St Maixent l'Ecole-Nanteuil-Exireuil-St martin de St Maixent	2	66,496	3
TOTAL	4	144,947	2,76

Quatre points noirs répertoriés :

- Impasse des Lilas, Pamproux Bourg.
- Echangeur des autoroutes A10/A83, La Crèche
- Rue de la Balle-St Maixent l'Ecole
- Chemin des eaux-Nanteuil

13. Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Un renouvellement des réseaux de collecte a été effectué sur cette période.

Il s'agit de la rue de la Villedieu et de la route de François sur la commune de LA CRECHE, pour un linéaire de 430 ml, soit un taux de renouvellement de 0,3%.

La réfection des canalisations passant au stade Groussard sont également prévues en 2018 dans le cadre de ce programme. Le linéaire sera de 580 ml.

14. Conformité de la collecte des effluents

Fiche de calcul en cours de refonte et non disponible.

Station concernée \geq à 2 000 eqh - Station d'Atlansèvre et de La Crèche.

15. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Station concernée \geq à 2 000 eqh - Station de Charnay (Nanteuil) et de La Crèche

Cet indicateur correspond au nombre de bilans conformes/nombre de bilans réalisés *100

- Step de Charnay : $(17/24)*100 = 71 \%$
- Step de La Crèche-Breloux : $(11/12)*100 = 92 \%$

16. Incidence de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

<u>Critères</u>	<u>Points</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Total points obtenus</u>
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteur	20	X		20
Evaluation sur carte de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	X		10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu	20		X	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets suivant les prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007	30	X		30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration suivant les prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007	10	X		10

Connaissance de la qualité des milieux receveur et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu receveur	10		X	0
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu receveur	10		X	0
TOTAUX	120			70

Soit une note de 70 sur 120.

Pour information, les principaux poste de refoulement des communes suivantes sont équipés d'une mesure de débit de surverse 24h /24

- La Crèche : PR du Pairé
- Nanteuil : PR du Vignault
- St Maixent l'école : PR Denfert

En 2017, seuls le PR rue du Vignault et Denfert ont déversé dans le milieu naturel, pour des volumes mesurés de 213 et 31 m3. (Pluviométrie importante, orage)

17. Durée de l'extinction de la dette de la collectivité

Capital restant dû au 1er janvier 2018: 7 245 527,25 €.

La durée d'extinction de la dette est de 25 ans (2043)

18. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Montant d'impayé N-1 au 31/12 / N chiffres d'affaires TTC facturé (hors travaux) X 100

- Haut Val de Sèvre : 0,065 % (22.14 % en 2016)

19. Taux de réclamation

D'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement hors facturation (odeurs, débordements...)

Réclamations du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N

Nombre de réclamation avec trace écrite / nb abonnés X 100

10 réclamations écrites et d'insatisfactions des abonnés au cours de l'exercice 2017.

Taux de réclamation = $10 / 8\,496 * 1000 = 0,11 \%$ (en 2016 : 0,07%)

- Bruit tampon EU rue croix Mouclet-Exireuil
- Odeurs rue de la Marne-St Maixent l'Ecole

- Odeurs rue Chalon-St Maixent l'Ecole
- Rats rue du Temple-St Maixent l'Ecole
- Réclamation contrôle raccordement rue Pierre et Marie Curie-Pamproux
- Tampon branchement cassé Rue Chaigneau - Saint Maixent l'Ecole
- Réclamation contrôle vente route de la Mothe - Nanteuil
- Réclamation raccordement impasse de la Burgalerie - La Crèche
- Raccordement rue Saint Pierre Saivres
- Réclamation raccordement, rue des sources - Nanteuil

20. Budget

20.1. Résultat 2017

Budget Haut Val de Sèvre :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des Sections
Dépenses	1 774 368,33 €	1 955 286,71 €	3 729 655,04€
Recettes	1 664 487,94 €	3 003 919,37 €	4 668 407,31€
Résultats de l'exercice	- 109 880,39 €	1 048 632,66 €	938 752,27 €
